-2604

*Le Premier Ministre*

Paris, le 24 NOV. 2015

Monsieur le ministre,

Le droit du travail remplit une double fonction : protéger les salariés et assurer aux entreprises un environnement juridique favorable à leur développement. Malheureusement, notre droit du travail ne remplit plus ce double objectif. Confronté aux mutations de notre monde du travail, notre droit s'est excessivement complexifié et sédimenté. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un paradoxe : le droit offre des protections qui deviennent virtuelles et il est perçu comme très contraignant par les entreprises qui parfois renoncent à embaucher de peur des risques encourus en cas de non-respect de ces dispositions.

Confronté à ce constat largement partagé, le gouvernement souhaite engager un chantier ambitieux de refondation de notre code du travail en donnant toute sa place à la négociation collective. C'est en réformant en profondeur que nous garantirons l'effectivité de notre droit, que nous protégerons plus efficacement les salariés et que nous développerons la croissance et l'emploi dans notre économie. Et c'est par le dialogue social que nous concilierons le mieux, dans la proximité, les besoins des employeurs et les attentes des salariés.

Ce travail de refondation suppose de parvenir à distinguer pour l'ensemble des questions relevant du code du travail ce qui relève de l'ordre public garanti par la loi, ce qui relève de la négociation collective de branche ou d'entreprise et les dispositions applicables à défaut d'accord. C'est une entreprise considérable et inédite à laquelle nous nous engagerons en nous appuyant sur une commission de refondation du code du travail qui sera créée par le projet de loi que le gouvernement présentera au Parlement début 2016. Nous appliquerons cette nouvelle architecture du code du travail dès ce projet de loi aux questions relatives au temps de travail.

Afin de nous aider à engager ce chantier, j'ai souhaité constituer une mission de sages. Je vous remercie d'avoir accepté d'assurer la présidence de ces travaux. Vous serez appuyé dans cette mission de deux membres du Conseil d'Etat, de deux magistrats de la Cour de cassation et de deux universitaires spécialistes du droit du travail.

Cette mission a pour objectif de définir les principes ayant vocation à constituer le socle de l'ordre public du nouveau code du travail. A travers eux, vous guiderez la future commission de refondation du code du travail dans son travail de distinction des dispositions constituant l'ordre public, de celles relevant de la négociation collective et des dispositions supplétives applicables en l'absence d'accord de branche et d'entreprise.

Votre mission n'a pas vocation à énoncer l'ensemble des dispositions constituant l'ordre public. Il ne s'agit notamment pas de revenir sur les principes constitutionnellement garantis ou de faire l'inventaire des règles et principes garantis par les conventions internationales ou les textes européens, mais de dégager les principes juridiques les plus importants à vos yeux qui constituent le fondement même de l'ordre public en matière sociale. Ces principes seront complétés par des dispositions législatives plus précises par la commission de refondation du code du travail au fur et à mesure de ses travaux.

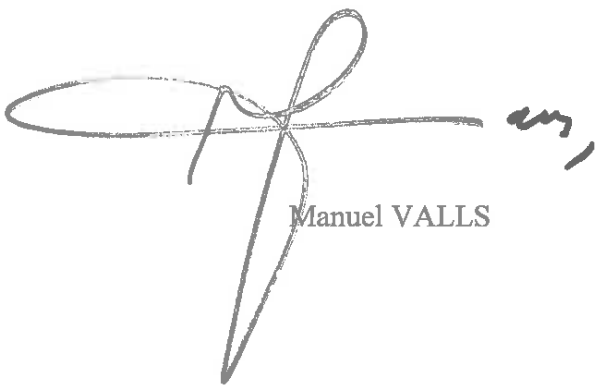
Les principes que vous aurez dégagés seront ensuite intégrés dans le projet de loi que le gouvernement présentera début 2016. Les dispositions d'ordre public établies à partir des principes que vous aurez dégagés entreront en vigueur au même moment que l'ensemble des dispositions du code du travail refondé.

Le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres début mars prochain. Compte tenu des délais de consultation du Conseil d'Etat, je souhaite que vous puissiez engager ce travail dès la mi-novembre et me remettre vos propositions avant le 15 janvier prochain.

Pour mener vos travaux, un membre de l'inspection générale des services judiciaires et un membre du Conseil d'Etat pourront exercer les fonctions de rapporteur.

Je vous remercie, Monsieur le ministre, de votre engagement dans ces travaux. Soyez assuré de mon complet soutien dans votre mission, ainsi que de celui de la ministre du travail et de nos équipes.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,



Manuel VALLS